

À l'échelle internationale UNE HISTOIRE DIVERSIFIÉE, DES MOTIVATIONS COMMUNES

par Jean-François Draperi *

En France, en Europe, comme en Inde, en Afrique ou en Amérique Latine, la mobilisation des solidarités, sur la base de besoins collectifs criants, a précédé toute intervention de l'État.

L'histoire contemporaine fourmille de constructions, souvent coopératives, de cette économie de la solidarité ; elles attestent de la capacité de réaction ou de résistance des peuples et des groupes sociaux pauvres.

Cette histoire révèle une autre figure de « l'usager » de services collectifs. Étudiant les solidarités dans le Mouvement Populaire des Familles en France après la Seconde guerre, Michel Chauvière distingue quatre définitions « d'usagers ». Consommateur, l'usager est un simple consommateur ; bénéficiaire, il bénéficie de services non-marchands centralisés et souvent cogérés, comme la sécurité sociale ou les allocations familiales ; auto-organisés, les usagers accèdent à une certaine autonomie sociale par l'accession à la création d'un service pris en charge par l'usager. L'auteur ajoute à ces trois types le mouvement d'usagers, qui constitue l'institutionnalisation de l'usager collectif (1). Le « troisième type » peut être dénommé « coopérateur ». La coopération émane généralement d'acteurs, ici consommateurs, partageant des besoins définis par eux-mêmes, et met en œuvre des ressources propres.

À partir du survol de quelques expériences significatives, nous montrons ci-dessous combien les mouvements « d'usagers coopérateurs » sont puissants. En conclusion, nous tenterons de comprendre les principaux ressorts de leur dynamisme.

Solidarités traditionnelles en Afrique

Dans le monde pré-industriel, les solidarités « auto-productrices » étaient constitutives des économies paysannes : elles avaient pour cadre la famille élargie, le métier, la classe d'âge, le genre, le quartier, le village ou le pays, et s'appliquaient à l'essentiel des activités. On n'abordera pas ici la question de leur présence : les concernant, il faudrait plutôt se demander s'il a existé des sociétés traditionnelles qui ne recouraient pas à l'action solidaire et collective. De cette observation vient l'idée fondatrice de la finalité de la coopération : répondre aux besoins collectifs de ses membres. En prolongeant les solidarités traditionnelles dans l'ère moderne, la coopération poursuit l'acte d'intégration sociale que constitue l'action solidaire : elle fonde

* Sociologue, Maître de Conférences au CNAM. Rédacteur en chef de la Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA).

(1) Michel Chauvière, « Du bon usage des usagers et des familles-usagères, la solidarité en actes. Services collectifs et expression des usagers dans le mouvement populaire des familles 1940-1955 », Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux, *Les cahiers du GRMF*, n° 11, 2002, p. 329-334.



l'être social. Les « tontines », par exemple, qui existaient bien avant que le nom du banquier napolitain Tonti les désigne, constituent une action solidaire qui permet de régler des événements de la vie les plus divers, qu'ils soient ordinaires – achat de produits de consommation courante par exemple – ou exceptionnels : naissance, mariage, décès, installation, etc. Ces solidarités traditionnelles s'inscrivent dans le cadre d'une société généralement inégalitaire. Ainsi, les tontines sont-elles réservées à des groupes fermés et hiérarchisés : groupes d'âges par exemple. Elles contribuent à réduire ces inégalités, que ce soit à l'intérieur du groupe ou entre les groupes (2).

Comme toute action solidaire, la tontine ne peut être réduite à un échange économique. Elle est un lieu majeur de production de la solidarité, au sens où elle produit une interdépendance entre les membres de la société. Concernant les sociétés traditionnelles, cette interdépendance n'est pas choisie. La question de la participation – volontaire ou spontanée – ne se pose pas dans le cadre des sociétés holistes ; la question de l'inégalité ne peut donc pas non plus être abordée avec les mêmes référents que dans la société moderne individualiste (3).

Corporation et coopération moderne en Europe

L'association, la mutuelle et la coopérative s'inscrivent dans la continuité des solidarités traditionnelles, corporations notamment (4), par le maintien de l'interdépendance qu'elle permettent, mais elles sont en rupture avec ces solidarités en ce que la participation n'y est pas contrainte et que l'égalité les fonde.

Les organisations, nées en Europe au XIX^{ème} siècle, ont en commun de ne pas dissocier, dans le prolongement de l'association compagnonnique, la coopération de production, la mutualité, l'action syndicale ou pré-syndicale, ce qu'on définit par la multifonctionnalité.

Cette multifonctionnalité a ensuite fréquemment éclaté. Sur le plan politique, l'Empire n'a permis l'essor des coopératives, des mutuelles et des syndicats qu'en leur donnant des cadres légaux distincts, excluant l'autonomie politique. Sur les plans techniques et économiques, la complexification des fonctions dans la société industrielle, qui accompagne la spécialisation du travail, rend plus difficile le maintien de la multifonctionnalité. Toutefois, celle-ci n'a jamais totalement disparu dans l'hémisphère nord et elle a continué d'exprimer l'essor des actions solidaires dans presque tous les pays de l'hémisphère sud.

Un exemple européen : la grande coopérative de consommation socialiste, « La Bellevilloise » (Paris), fut durant un demi-siècle un

(2) **Jean-Paul Ekeu**, « Tontines et échanges en milieu traditionnel bamiléké », *Cahier du Laboratoire de sociologie anthropologique de l'université de Caen*, n° 14, 1993, p. 79-94.

(3) **Louis Dumont**, *Essais sur l'individualisme*, Seuil, 1983.

(4) Si les principes d'organisation de la corporation – sélection, hiérarchie stricte – sont fondamentalement opposés aux principes coopératifs, les valeurs de référence sont assez proches : solidarité, conscience professionnelle et service.

LA SOLIDARITÉ, UN FAIT, UN DEVOIR

Globalement, la solidarité est un devoir avant d'être un fait dans la participation provoquée, typique des démarches de développement, et elle est un fait avant d'être un devoir dans la participation spontanée, typique des créations de coopératives. « Étymologiquement, le mot (de solidarité) est une déformation du mot *solidum* qui, chez les juristes romains, servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout (*in solidum*) », écrivent Gide et Rist, dans leur *Histoire des doctrines économiques* (livre V, ch.III, p. 671). La solidarité est un fait, comme on peut dire de deux éléments qu'ils sont solidaires, et elle désigne une dépendance réciproque. Toute action solidaire, fondée sur la mutualisation et l'interdépendance, définit une solidarité de ce type, qu'elle s'exerce, selon la classique distinction de Durkheim, sur le modèle d'une solidarité mécanique (fondée sur la ressemblance, la similitude, et qui caractérise les communautés traditionnelles), ou sur la solidarité organique (inscrite dans le cadre de la division du travail, de la complémentarité, et qui caractérise la société moderne).

À côté de cette conception abordant la solidarité comme un fait, on réfère souvent la solidarité au devoir. La doctrine « solidariste » définit la solidarité comme un devoir moral d'assistance et la considère comme une valeur, de façon normative. Distinguer ces deux sens – fait et devoir – est essentiel. Comme l'affirmait Léon Bourgeois dans *Philosophie de la solidarité*, il faut constater le premier pour apercevoir la nécessité morale du second. Voilà donc posé le fondement moral du devoir. Mais la pratique du don inspiré par le devoir de solidarité peut servir autant à celui qui l'accorde qu'à celui qui la reçoit. Plus largement, cette nécessité morale d'être solidaire n'est-elle pas sous-tendue par une situation inégalitaire inavouable ? Quelle est « la responsabilité économique, politique et morale d'un État, dans une société d'abondance marquée par une inégale répartition des richesses et du travail » (A. Clément, *Recma*, n° 283, 2002) ? L'essor de la solidarité comme devoir est-il indissociable de l'approfondissement des inégalités ? À côté de cette question fondamentale mais assez théorique, la solidarité comme devoir soulève un problème pratique : comment accompagner le passage du statut de bénéficiaire à celui d'auto-producteur, de coopérateur ? Le statut de bénéficiaire est-il plus proche de celui de coopérateur que l'est le statut de consommateur ?

Jean-François Draperi

(article repris partiellement de l'éditorial de la RECMA,
n° 279, Janvier 2001)



haut lieu de solidarité ouvrière. Celle-ci concerne, outre l'activité économique, les activités sociales de la coopérative : les œuvres sociales, l'Université populaire « La Semaille du XXème arrondissement » créée en 1899, la bibliothèque riche de 5000 volumes, le patronage laïque, la colonie de vacances du Château d'Automne, le cinéma (d'abord « Ciné-club de La Semaille », puis « Cinéma de la Bellevilloise »), le théâtre, les concerts, le club sportif,... Ces œuvres concernent aussi la santé, puisque La Bellevilloise crée sa propre société de secours mutuel en 1905. Elle fonde également une caisse de prêt, une caisse de secours accordant des dons en marchandises. La solidarité s'exprime enfin par des subventions à des œuvres extérieures, au niveau local, comme au niveau du monde ouvrier en général : soutien aux grévistes (de la verrerie ouvrière d'Albi en 1920 par exemple) ou au journal l'Humanité (1905) (5).

Solidarités en Inde, autour du khadi

Les actions solidaires les plus remarquables du XXème siècle, par leur taille et leur apport au renouvellement des doctrines coopératives, viennent de l'hémisphère sud. Au cours de cette période, en effet, l'action solidaire connût dans le sous-continent indien une extension nationale, développée pour se défendre contre l'exploitation de la puissance colonisatrice. Dès 1925, Mohandas Gandhi (1869-1948) fait de la promotion du *khadi*, le tissu de coton indien, l'arme contre l'industrie anglaise. Essentiellement produit dans le monde rural, il est destiné aux centres urbains, contribuant à la fois au développement rural et à l'essor de solidarités, non seulement entre producteurs, mais entre producteurs et consommateurs, entre villes et campagnes. On connaît le principe de non-violence (*ahimsa*) promu par Gandhi. On sait moins combien il est proche du pacifisme, le seul principe permanent sur lequel s'est accordé de façon unanime le mouvement coopératif pendant plus d'un siècle (6). Les inspirateurs et les fondateurs des premières coopératives européennes s'étaient distingués de la contestation marxiste préconisant d'opposer à l'exploitation capitaliste la lutte prolétarienne, violences de classes dressées l'une contre l'autre, en proposant la création d'entreprises coopératives ou d'une économie du travail prenant son essor à côté de – et visant à se substituer à – l'économie du capital. Le mouvement coopératif se veut avant tout une réponse non violente à la violence de l'économie capitaliste.

En Amérique Latine, les communautés de base

En Amérique Latine, les mouvements se sont cristallisés autour des communautés de bases. L'Église y a joué un rôle spécifique. Suite à l'ouverture provoquée par le concile Vatican II (1962-

(5) Jean-Jacques Meusy, *La Bellevilloise (1877-1939)*, CREAPHIS, 2001, 232 p.

(6) Jean-François Draperi, « L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives », *RECMA*, n° 275-276.

1965), la théologie de la libération a largement inspiré l'engagement des communautés de base, en particulier dans les milieux populaires des bidonvilles (7).

Alors qu'en Europe la scission consécutive à la condamnation par l'Église des prêtres ouvriers dans les années 1950 séparait durablement l'Église progressiste des classes défavorisées, les militants chrétiens ont joué en Amérique Latine un rôle important en matière de conscientisation et de formation de leaders.

Parmi les nombreuses expériences remarquables d'actions solidaires, quelques-unes ont été popularisées récemment : Fortaleza (8), Porto Alegre, Villa El Salvador (9)... Il s'agit toujours de permettre à des communautés locales de subvenir à leurs besoins fondamentaux : santé, logement, alimentation, éducation, travail. Ce qui frappe, par rapport aux expériences récentes menées sur d'autres continents, c'est sans doute l'ampleur des réalisations : à Villa El Salvador, ce sont 300 000 personnes, organisées en plus de 3000 associations et 120 communautés, qui constituent la communauté urbaine autogérée. La responsabilisation et la forte participation populaire, souvent introuvable dans les expériences occidentales comparables aux réalisations latino-américaines, sont sans doute liées à la stratégie de « conscientisation », qui doit beaucoup à son initiateur, Paulo Freire (1921-1997). Freire fait de l'alphabétisation le fondement d'un processus de conscientisation (10). La satisfaction des besoins économiques apparaît moins comme la finalité de l'autogestion que comme le support d'une éducation libératrice. L'action solidaire est conçue comme un mouvement éducatif avant même d'être une économie, fût-elle sociale et solidaire.

L'éducation populaire en France

Depuis la seconde guerre mondiale, de nombreuses formes de solidarités se sont également développées en Occident. En France, la pénurie provoquée par la seconde guerre mondiale suscite la création de services d'entraide dès 1939, en particulier auprès des mobilisés et de leurs familles : achats collectifs, campagnes de ramassages de denrées de base, jardins familiaux, placement des enfants de la région parisienne à la campagne entre 1943 et 1945, et dans l'immédiat après-guerre, créations de coopératives : coopérative des consommateurs d'Indre et Loire (Tours) entre 1948 et 1986, coopérative La Familiale d'Aix en Provence, boucherie coopérative de Laval... (11)

La modernisation de l'après-guerre, qu'accompagne l'inégalité à l'accession des nouveaux services, apporte également son lot de

(7) Ces communautés de base s'inscrivent dans une stratégie pastorale adoptée en 1968 par le Conseil épiscopal latino-américain (Celam) réuni à Medellín (Colombie), confirmée par la suite à Puebla en 1979.

(8) **J.-M. Collombon** et **M. Parodi**, *RECMA*, n° 263.

(9) **L. Favreau** et **L. Fréchette**, *RECMA*, n° 271-272.

(10) **Paulo Freire**, *Pédagogie des opprimés*, 1968

(11) **Henri Bourdais**, « Du bon usage des usagers et des familles-usagères, la solidarité en actes. Services collectifs et expression des usagers dans le mouvement populaire des familles 1940-1955 », *op.cit.*



solidarités. L'apparition sur le marché des premières machines à laver, par exemple, suscite une véritable effervescence : centre collectif de lavage de l'Association familiale ouvrière de Meudon, centre de lavage de Saint-Nazaire, service de machines à laver de Roubaix (qui comprend jusqu'à 120 machines à laver), lavoir collectif d'Halluin (créé en 1949 sous la forme coopérative, il fonctionnera jusqu'en 1969, date à laquelle les 1280 familles intéressées auront leur machine individuelle). Le Mouvement des familles jouera un rôle majeur dans le lancement de ces activités solidaires.

Plus largement, l'éducation populaire voit son plus fort développement au cours de cette période. Sa finalité, parfois mal repérable aujourd'hui, est dans les années 1960, clairement de changement social. Dans des sillons différents mais souvent parallèles, des mouvements laïques et confessionnels contribuent à l'émancipation de la jeunesse : l'entraînement mental de Joffre Dumazedier, les méthodes de la Jeunesse Agricole Chrétienne restent, entre autres, des cadres de référence pour fonder des actions novatrices, contestataires et solidaires. L'éducation populaire continue d'être aujourd'hui un secteur où le bénévolat et l'autofinancement restent les plus élevés dans les activités associatives. Ainsi, le Cercle Paul Bert de Rennes, fondé en 1910 (par transformation de la Société des anciens élèves des écoles publiques de Rennes créée en 1884), compte-il 9000 adhérents, réalisant 60 activités avec 600 animateurs bénévoles et 170 animateurs salariés (12).

Les mouvements urbains contemporains

Ces mouvements d'éducation populaire participent largement au développement actuel des actions solidaires en milieu urbain, où ils côtoient des initiatives nouvelles. Parmi celles-ci, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs font figure d'expérimentation : plaçant le bénéficiaire dans l'obligation de donner, il résout aussi simplement que radicalement la question de la participation : travaillant à la fois « la relation à soi (je vaux), la relation à l'autre (d'autres sont intéressants pour moi et je suis intéressant pour d'autres) et la relation aux institutions, à la société (je veux, en construisant mon réseau social, participer à construire la société, participer au débat démocratique) », les échanges réciproques de savoirs associent « autoformation, formation réciproque et écoformation » (13). Ce type de réseaux d'échanges pré-existait bien sûr au Mouvement actuel, mais celui-ci a défini une démarche et provoqué une extension sans commune mesure avec les réseaux spontanés : ainsi à Evry, ville d'environ 30 000 habitants, le Mouvement (né en 1980) concerne autour de 1500 personnes.

(12) **Alain Penven,**

Yves Bonny,

Charles Roncin, *Au cœur de la cité. Vivre ensemble, travailler, s'engager*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

(13) **Claire Héber-Suffrin,** in **Penven, Bonny, Roncin,** op.cit., 2002, p. 53.

Non-violence, éducation, mouvement social et pensée sociale

De ce trop rapide survol, trois traits spécifiques de l'action coopérative et solidaire ressortent : elle procède de la non-violence, elle a une finalité éducative et elle articule un mouvement social et une pensée sociale.

Au-delà de la grande figure de la non-violence qu'est Gandhi, on s'épuiserait à citer les propos relatifs à la non-violence des fondateurs de la coopération comme celui, entre mille autres, de Benoît Malon : « Nous préparons la voie pacifique de notre émancipation » (14). Mais cette unité autour de la non-violence ne peut trouver meilleure preuve que dans la participation à « *L'Association* », le premier bulletin international des coopératives, créée en 1864. Les membres proviennent de familles de pensée les plus diverses : cabétistes, industriels libéraux, hommes élus à la Législative siégeant à l'extrême gauche, bucheziens, proudhoniens, fouriéristes, saint-simoniens, disciples de Schulze-Delitzsch, de Pierre Leroux,... La revue témoigne de l'indécision théorique et doctrinaire des coopérateurs, sauf sur un point, qui retient l'accord le plus profond et le plus large, celui de la paix : « Les collaborateurs de *L'Association* sont pacifistes » (15).

L'action solidaire a une finalité éducative : la conscience que la finalité est le développement des personnes, et non l'essor d'une économie, est sans doute le meilleur outil de la participation. En témoignent « les méthodes » que nous ont laissés les grands théoriciens de l'action solidaire : il s'agit de libérer l'homme, de provoquer sa conscientisation, de le doter d'un entraînement mental, bref, de lui permettre d'agir sur le monde et sur lui-même.

Elle articule un mouvement social et une pensée : en Afrique, comme en Amérique Latine, en Inde et en Europe, les solidarités résultent d'une rencontre entre un mouvement social et des idées qui le traversent et qu'il s'approprie : Fourier, Owen, Gandhi, Freire, Dom Helder Camara... : autant de penseurs mais aussi acteurs engagés, qui ont accompagné des mouvements de pauvres.

Ces « accompagnateurs » se sont-ils posé la question de la participation ? Leurs ouvrages et leurs biographies témoignent que, s'ils s'interrogeaient sur les conditions de la participation des « bénéficiaires », ils s'interrogeaient plus fondamentalement encore sur les origines, la finalité et les raisons de leur propre participation.

(14) **Benoît Malon**, *Manifeste de la coopération*, 1866.

(15) **Jean Gaumont**, *Histoire générale de la coopération en France*, 1923, t. 1, p. 480.

Jean-François Draperi